

# Commune de Saint-Galmier

## EXTRAIT

### **DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 18 JANVIER 2018**

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- Approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal 14 décembre 2017.
- Approuve, à l'unanimité, les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de l'association la Bulle Verte pour permettre la réalisation d'un plan de gestion différenciée.
- Approuve, à l'unanimité, les travaux de dissimulation des réseaux secs, rue Maurice André, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SIEL.
- Approuve, à l'unanimité, deux conventions de mise à disposition et d'occupation du domaine public et privé de la commune dans le cadre du déploiement du THD.
- Approuve, à l'unanimité, les tarifs 2018 du Camping du Val de Coise et autorise la Société CAMPEOLE à les appliquer.
- Approuve, à la majorité, l'ouverture de programmes d'investissements avant le vote du budget 2018.
- Approuve, à l'unanimité, les conventions de partenariat financier dans le cadre de la finale de Miss Prestige National 2018.
- Prend acte des décisions du maire.



Le Maire,  
J. Y. CHARBONNIER.

*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie  
aux heures habituelles d'ouverture.*

*Affiché le 22 janvier 2018*